



## Membres de la FFF

Bachenbülach, le 28 février 2019/ps

### Révision de la directive No SZFF 52.03 / FFF 04.06 Fenêtres bois-métal

Suite à une décision de la Commission de la concurrence (COMCO), la directive No SZFF 52.03 / FFF 04.06 «Fenêtres bois-métal» introduite en 2018 a dû être révisée et adaptée.

A l'automne 2018, lors de sa visite au secrétariat de la FFF, la Commission de la concurrence COMCO s'est inquiétée de la possibilité que la directive «Fenêtres bois-métal» de 2018 limite la concurrence sur le marché. Contrairement aux directives FFF/SZFF précédentes de 1998, les fenêtres bois-métal sont désormais classées notamment en «Constructions composites», «Constructions Light» et «Constructions spéciales» depuis 2018. Suite à cela, certaines fenêtres bois-métal qui auraient été classées en «Constructions composites» jusqu'ici se retrouvaient alors dans les «Constructions spéciales». Les directives No SZFF 52.03 / FFF 04.06 de 2018 ne précisait pas clairement que les «Constructions spéciales» étaient des substituts de «constructions composites» ou de «Constructions Light». Il se pouvait donc que des bureaux publics de soumission lançant des appels d'offres pour des projets faisant intervenir des «Constructions composites» ne tiennent pas compte des fenêtres bois-métal de la catégorie «Constructions spéciales» alors qu'il s'agissait de substituts pour des «Constructions composites». Les directives No SZFF 52.03 / FFF 04.06 de 2018 pouvaient ainsi limiter la concurrence puisque des concurrents pouvaient être exclus du processus de soumission sans motif réel du fait de la nouvelle catégorisation.

Suite à ces réflexions, la directive a été corrigée avec la COMCO et est maintenant approuvée sous la version 2019. La catégorie desdites «Constructions spéciales» a été supprimée et remplacée par la catégorie «Variantes de systèmes». Les directives corrigées No SZFF 52.03 / FFF 04.06 stipulent que les «Variantes de systèmes» peuvent être exécutées et utilisées tant comme «Constructions composite» que comme «Constructions Light». En d'autres termes, les «Variantes de systèmes» sont explicitement un substitut pour les «constructions composite» et les «constructions Light». Les critères d'évaluation pour les systèmes de fenêtre sont également applicables à tous les systèmes de fenêtre. Les fabricants qui proposent des variantes de systèmes pourront ainsi participer aussi aux appels d'offres publics ayant pour objet les «Constructions composite» et les «Constructions Light». Le CAN sera adapté aux nouvelles directives en conséquence.

Cela signifie que seule la version 2019 est désormais applicable et peut être utilisée. Veuillez remplacer la version 2018 par la version 2019.



## Fenêtres anti-effraction FFF RC2

Démarquez-vous de la concurrence en choisissant le label certifié «Fenêtre anti-effraction FFF RC2». Offrez la sécurité à vos clients en leur permettant d'acheter chez vous des fenêtres conformes à la norme SN EN 1627. Ce produit FFF présente un large panel d'applications et est possible pour les systèmes de fenêtre bois-métal les plus courants. En tant que détenteur de licence, vous pouvez devenir membre de l'association «Sécurité et habitat Suisse» (SHS) et bénéficier ainsi d'avantages supplémentaires. L'association jouit d'un large soutien (corps de police et diverses associations de la branche, notamment l'Association Suisse d'Assurances et l'Association suisse de l'économie immobilière). Le conseil en sécurité (police ou autres membres) recommande désormais les membres de l'association qui disposent de produits testés et sont répertoriés sur le site web. Vous pouvez aussi suivre des formations sur cette question et renforcer ainsi vos avantages. Etant donné que la FFF est déjà membre actif en tant qu'association faîtière, vous bénéficiez ici aussi de réductions sur la cotisation. Vous trouverez de plus amples informations sur l'association sur le site <https://www.securite-et-habitat-suisse.ch/>

Avec nos meilleures salutations

Bernhard Bieri  
Président de la commission technique

P.S. Si vous aviez commandé la «Directive Fenêtres bois-métal 04.06» en 2018, nous la remplaçons gratuitement par la nouvelle version. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez commander la version 2019 dans notre shop (à prix avantageux pour nos membres). [www.fff.ch/shop](http://www.fff.ch/shop)